

**SYNDICAT D'ETUDE ET DE
REALISATIONS POUR LE
TRAITEMENT INTERCOMMUNAL
DES DÉCHETS
(S.E.R.TR.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 6 mars 2002

1.05

RAPPORT

**Consolidation en prêts à long terme de
fonds mobilisés pour financer les travaux
de l'Ecopole**

présenté par M. Emile GEHANT
Président

A l'occasion du comité syndical du 4 avril 2001, un encours de 20.000.000 euros (131.191.400 F) mobilisés dans le cadre de la convention de financement conclue avec Dexia – Crédit Local de France / Caisse d'Epargne de Franche – Comté / Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (CLF/CEFC/CNCEP) a fait l'objet d'une consolidation en emprunts à long terme.

Compte tenu des incertitudes qui continuent de peser sur les conditions d'exploitation de l'usine de Bourogne, j'ai été amené, pour réduire les frais financiers de l'exercice budgétaire 2002, à consolider en emprunts à long terme un nouvel encours de 20.000.000 euros (131.191.400 F).

Je vous rends compte des conditions dans lesquelles cette consolidation a été conduite.

- **10.000.000 euros** (65.595.700 F), sous la forme de deux contrats de 5.000.000 euros (32.797.850 F) auprès de Dexia - Crédit Local de France selon les caractéristiques suivantes :
 - Durée : 152 trimestres ; échéances trimestrielles ; 1^{ère} échéance le 1^{er} février 2003 ; dernière échéance le 1^{er} février 2040 ; amortissement progressif du capital au taux annuel proportionnel de 6 % ; indexé sur le T.A.M. (taux annuel monétaire) pour la période d'intérêts qui court du 15 février 2002 au 1^{er} février 2003, pour l'un,
 - Durée : 152 trimestres ; échéances trimestrielles ; 1^{ère} échéance le 1^{er} mars 2003 ; dernière échéance le 1^{er} mars 2040 ; amortissement progressif du capital au taux annuel proportionnel de 6 % ; indexé sur le T.A.M. (taux annuel monétaire) pour la période d'intérêts qui court du 15 février 2002 au 1^{er} mars 2003, pour l'autre,

- 52
- **5.000.000 euros** (32.797.850 F) auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté selon les caractéristiques suivantes :
 - Durée de 110 trimestres ; échéances trimestrielles ; 1^{ère} échéance le 1^{er} janvier 2003 ; dernière échéance le 1^{er} avril 2030 ; amortissement progressif du capital au taux annuel équivalent de 6 % ; indexé sur le T.A.G. 6 mois (taux annuel glissant à échéance semestrielle) pour la période d'intérêts qui court du 15 février 2002 au 30 septembre 2002 puis, sur le T.A.G. 6 mois (taux annuel glissant à échéance semestrielle) pour la période d'intérêts qui court du 1^{er} octobre 2002 au 31 décembre 2002,
 - **5.000.000 euros** (32.797.850 F) auprès de la Caisse Nationale des Caisse d'Epargne et de Prévoyance selon les caractéristiques suivantes :
 - Durée de 120 trimestres ; échéances trimestrielles ; 1^{ère} échéance le 1^{er} juin 2003 ; dernière échéance le 1^{er} juin 2032 ; amortissement progressif du capital au taux annuel proportionnel de 6 % ; indexé sur le T.A.M. (taux annuel monétaire) pour la période d'intérêts qui court du 7 mars 2002 au 30 mai 2003.

Il est demandé au comité syndical de :

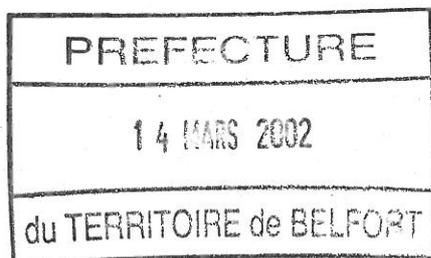
- prendre acte des informations qui lui sont communiquées,
- d'autoriser M. le Président à prendre toute disposition pour assurer la gestion de ces contrats et mettre en œuvre l'ensemble de leurs clauses et notamment, à faire des arbitrages entre les différents index ou, à procéder à des remboursements anticipés partiels ou totaux.

Après avoir entendu les explications de M. le Président et des services le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **PREND ACTE** des informations qui lui sont communiquées,
- **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes disposition pour assurer la gestion de ces contrats et mettre en œuvre l'ensemble de leurs clauses et notamment, à faire des arbitrages entre les différents index ou, à procéder à des remboursements anticipés partiels ou totaux.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 13 mars 2002, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme ,
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.




Emile GEHANT